

ASSEMBLEE DE CORSE

REUNION DES JEUDI 24 ET VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 24 septembre 2020, à 16 heures 00, l'Assemblée de Corse, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. L'état d'urgence a été levé mais les dispositions dérogatoires pour assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ont été maintenues. Aussi, la séance se déroule-t-elle en partie en présentiel, en partie par le biais de la téléconférence. Par ailleurs, des élus ont donné pouvoir.

Un incident informatique important au niveau de la plateforme qui assure la diffusion de la réunion a empêché les travaux de débiter à l'heure convenue. Ce problème n'est pas encore résolu et la question de la publicité des débats se pose avec acuité. Celle-ci constitue une condition indispensable pour assurer la validité des délibérations.

Le président TALAMONI indique cependant que cette situation particulière n'est pas un obstacle s'agissant de la séquence des questions orales. Après avoir pris l'attache des groupes pour solliciter leur accord respectif, il déclare ouverte la séance des questions orales :

- "Résorption du désordre foncier et point d'étape una casa per tutti" (2020/O2/031) par **Mme PIERI** au nom du groupe **Per l'Avvene**,
- "Transition énergétique et nouvelle PPE" (2020/O2/035) par **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**,
- "Carte ESA" (2020/O2/032) par **M. ORSUCCI** au nom du groupe **Andà per Dumane**,
- "Protection environnementale" (2020/O2/033) par **Mme CASALTA** au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**,
- "Résidences Seniors" (2020/O2/034) par **M. GHIONGA** au nom du groupe **La Corse dans la République**,

- “Plan de sauvegarde et de relance économique et social pour la Corse” (2020/O2/036) par **Mme NIVAGGIONI** au nom du groupe **Femu A Corsica**.

Les réponses sont apportées par **le président SIMEONI** pour les questions numéros 1, 4 et 6, par **M. BIANCUCCI** pour les questions numéros 2 et 3 et par **Mme FAZI** pour la question n° 5.

A 18 heures 05, **le président TALAMONI** ouvre la session. Il précise qu’il prend cette décision au terme d’un échange avec **le président SIMEONI** et **le secrétaire général de l’Assemblée de Corse** au cours duquel il a été convenu que la publicité des débats était assurée dès lors que la séance était ouverte au public. Il demande à **Mme TOMASI** de procéder à l’appel nominal.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l’Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,
Mme Mattea CASALTA, vice-présidente,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Thérèse MARIOTTI Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr’Antone TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI à Rosa PROSPERI, François-Xavier CECCOLI à Pierre GHIONGA, Marcel CESARI à Julien PAOLINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI à Jean-Charles ORSUCCI, Isabelle FELICIAGGI à Stéphanie GRIMALDI, Laura FURIOLI à Laura Maria POLI-ANDREANI, Francis GIUDICI à Marie-Anne PIERI, Julie GUISEPPI à Pascale SIMONI, Paul LEONETTI à

Pascale SIMONI, Jean-Jacques LUCCHINI à Véronique ARRIGHI, Pierre-Jean LUCIANI à Valérie BOZZI, Paul MINICONI à Jeanne STROMBONI, Marie-Hélène PADOVANI à Catherine RIERA, Paulu Santu PARIGI à Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI à Santa DUVAL, Antoine POLI à François ORLANDI, Pierre POLI à Anne TOMASI, Joseph PUCCI à Pascal CARLOTTI, Camille de ROCCA SERRA à Jean-Martin MONDOLONI, Marie SIMEONI à Michel GIRASCHI.

Sont absents : Mmes et M. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Xavier LACOMBE, Julia TIBERI.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Vanina BOROMMEI, conseillère exécutive,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive,
Mme Laura GUIDICELLI, conseillère exécutive,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive,
M. François SARGENTINI, conseiller exécutif.

Est absent :

M. Lionel MORTINI, conseiller exécutif.

Le président TALAMONI constate que le quorum est atteint. Il prononce ensuite un discours d'ouverture en langue corse. **Le président SIMEONI** prend la parole à son tour pour une courte intervention au cours de laquelle il rend hommage à **Mme SUSINI** ainsi qu'à **MM. BESSIERE** et **SANSONETTI** récemment décédés.

1) Rapport n° 255 portant prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa commission permanente

Le rapport est présenté par **le président TALAMONI**.

Mme TOMASI fait l'appel.

Sont absents : Mmes et M. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Xavier LACOMBE, Julia TIBERI.

Au terme du scrutin, la prorogation de la délégation en cause est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

2) Rapport n° 262 concernant un avis sur un projet de décret relatif aux conférences régionales du sport ainsi qu'aux conférences des financeurs du sport

Mme GUIDICELLI présente le rapport considéré et propose de rendre un avis défavorable.

Mme TOMASI effectue l'appel.

Sont absents : Mmes et M. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Xavier LACOMBE, Julia TIBERI.

La proposition de **Mme GUIDICELLI** est adoptée à la majorité absolue. L'Assemblée de Corse émet un avis défavorable au projet de décret.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mme Valérie BOZZI et M. Pierre-Jean LUCIANI.

**POUR : 58
CONTRE : 0
ABS. : 2
NP : 0**

3) Rapport n° 250 relatif à la mobilité internationale de tous les jeunes corses, un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne

Mme MAUPERTUIS effectue une présentation synthétique du document.

Le rapport a recueilli l'avis favorable de la CECCS, le groupe **Andà per Dumane** n'a pas participé au vote.

Interviennent **Mmes DENSARI** et **COMBETTE**.

Il est procédé à l'appel par **Mme TOMASI**.

Sont absents : M. Xavier LACOMBE, Mme Julia TIBERI.

Le rapport est adopté l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

4) Rapport n° 233 relatif à la candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à propositions Europe Direct

Mme MAUPERTUIS expose le contenu du dossier considéré.

Ce dernier a donné lieu à un avis favorable de la CFF, le groupe **Andà per Dumane** n'a pas souhaité participer au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Est absent : M. Xavier LACOMBE.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

5) Rapport n° 237 portant répartition des crédits pour « A festa di a lingua »

M. LUCIANI rapporte.

La CFF et la CECCS ont émis chacune en ce qui les concerne un avis favorable.

Prend la parole **Mme TOMASI**.

Mme CASALTA préside en lieu et place du **président TALAMONI**.

Sont absents : MM. Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Jean-Guy TALAMONI.

Le rapport recueille l'unanimité des suffrages.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 60

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. TALAMONI préside à nouveau l'assemblée.

6) Rapport n° 243 relatif au choix des candidats retenus pour l'appel à projets « Casa di a lingua 2020/2021 »

M. LUCIANI présente le document.

La CFF et la CECCS ont émis un avis favorable.

S'exprime **M. MONDOLONI**.

M. LUCIANI répond à l'intéressé.

Mme CASALTA assure la présidence en lieu et place du **président TALAMONI**.

A l'issue, il est procédé à l'appel nominal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

7) Rapport n° 254 portant acquisition du couvent des capucins à Corti

La présentation du rapport est effectuée par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**.

La CFF a émis un avis favorable.

Prendent la parole **Mme PIERI, MM. TOMASI et GHIONGA.**

Trois amendements sont présentés, le premier par le groupe **Per l'Avvene**, le deuxième par le conseil exécutif et le troisième par le groupe **Corsica Libera**.

S'agissant de l'amendement présenté par **Mme PIERI**, il convient d'ajouter un nouvel article 2 au projet de délibération. Ce dernier est libellé comme suit : « *DEMANDE à ce que la commune de Corte soit étroitement associée au devenir de ce bien au regard des projets en cours liant la municipalité et la CDC, notamment Citadella XXI* » La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

Concernant l'amendement déposé par le conseil exécutif et proposé par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, il s'agit de mentionner au rapport la phrase suivante : « *Il pourrait également abriter un lieu de type muséal ou d'interprétation en lien avec le Museu di a Corsica au regard de son intégration à l'itinéraire patrimonial « Strada Paolina » et au travail entamé sur la période du XVIIIème siècle en Corse et l'histoire des idées politiques. Ces pistes sont bien entendu mises à l'étude.* » Ce paragraphe est inséré après les termes « ... de musiques actuelles. »

Pour ce qui porte sur l'amendement présenté par **M. TOMASI** au nom du groupe **Corsica Libera**, ce dernier suggère d'ajouter à la page 1 de l'annexe :

« // Diversification des collections permanentes du Musée de la Corse : le XVIIIe siècle et les Révolutions de Corse.

Le Musée de la Corse, installé à Corti au sein du site de la citadelle, fut créé sur la base d'un fonds patrimonial orienté autour des Arts et Traditions Populaires (ATP). Celui-ci fut notamment alimenté par l'important legs du regretté Père Louis Doazan.

Si ce fonds patrimonial qui constitue la collection permanente du Musée de la Corse est d'une grande richesse, l'absence de collections consacrées au XVIIIe siècle en Corse, période extrêmement féconde au plan de l'histoire des idées politiques et de leur mise en œuvre, peut cependant être considérée comme une carence.

La ville de Corti, siège du gouvernement national de la Corse paoliste, apparaît comme le lieu propice à la mise en œuvre d'un projet de valorisation de cette séquence historique.

Plus particulièrement, le couvent des capucins / u cunventu di i frati cappuccini semble constituer un endroit idéal afin de diversifier et réorienter les missions du Musée de la Corse en créant un lieu de mémoire autour du XVIIIe siècle et notamment des Révolutions de Corse tant celui-ci revêt une charge symbolique forte.

En effet, Ghjuvan'Petru Gaffory, Général de la Nation, fut assassiné à quelques mètres de ce lieu et y fut enseveli. Des membres de la famille Bonaparte, qui résida un temps sur Corti, y trouvèrent également une sépulture. Enfin, des cunsulte du temps du Généralat et du Royaume anglo-corse, dont il fut un temps le siège, s'y sont tenues.

De ce fait, ce nouvel espace muséal pourrait envisager la mise en valeur de différentes thématiques particulièrement fécondes et faisant sens avec l'histoire du site : Les Révolutions de Corse ; et la figure du Général Gaffory ; le Généralat de Pasquale Paoli ; Les Bonaparte et Corti ; les Bonaparte et la Corse ; l'expérience du Royaume-anglo corse. Il pourrait également abriter un mémorial des grandes figures du XVIIIe siècle corse.

Enfin, la superficie importante de cet espace permet également d'envisager un ancrage plus local par la mise en valeur du patrimoine de la ville de Corti, en lien avec les institutions locales. »

La conseillère exécutive, rapporteuse du dossier, répond aux intervenants. **Le président SIMEONI** s'exprime également.

La présidence de la séance est à nouveau assurée par **le président TALAMONI**.

L'intéressé propose de mettre aux voix l'ensemble des amendements. Cette suggestion ne soulève aucune contestation.

Mme TOMASI procède à l'appel nominal.

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel

GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix et il recueille l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

8) Rapport n° 263 portant adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport Vince contra' à u covid19 »

Le document est présenté par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA.**

Sont Absents : Mmes et MM. François BERNARDI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

A 20 heures 00, le **président TALAMONI** lève la séance.

Ce vendredi 25 septembre 2020, le **président TALAMONI** ouvre la séance à 10 heures 35.

9) Rapport n° 061 relatif à la politique de développement, maîtrise des activités sur les espaces et sites de pleine nature

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI**.

Le président TALAMONI précise que la CDENATE a émis un avis favorable. **Mme GUISEPPI** et le groupe **Andà per Dumane** n'ont pas participé au vote.

Preennent la parole **Mmes CASALTA, COMBETTE** ainsi que **MM. ORSUCCI** et **ORLANDI**.

Mme GUIDICELLI répond à chacun des intéressés.

A l'issue, il est procédé à l'appel nominal par **Mme COMBETTE**.

Sont absents : **Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Julia TIBERI.**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne**

STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 51
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

10) Rapport n° 253 relatif à la concession de service public de transport maritime Corse-continent 2021-2027

La rapporteuse est **Mme BOROMMEI.**

Elle fait état des observations formulées par la Commission européenne et propose d'amender le document comme suit :

- *« De décider de renoncer à la procédure de sélection du ou des futurs opérateurs économiques devant conduire à l'attribution de la concession de l'exploitation du service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre la Corse et le continent dans le cadre d'une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP), pour les années 2021 à 2027 incluses ;*

Et, en conséquence de cette infructuosité :

- *De prendre acte de la possibilité de recourir à la conclusion avec les actuels titulaires des contrats de délégation de service public en cours d'exécution à des concessions provisoires aux conditions telles que précédemment présentées, destinées à couvrir la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;*
- *De permettre au Président d'activer la restitution des rapports commandés par la Collectivité de Corse à des cabinets d'experts indépendants relatifs à l'analyse du besoin de service public ;*
- *D'inviter le Président du Conseil exécutif, compte tenu des différentes procédures en cours devant la Commission européenne, à produire un rapport présentant et analysant les plus récentes observations de cette dernière, notamment auprès du SGAE. Ceci aux fins de permettre à l'Assemblée de Corse de disposer de ces éléments en vue de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur les modalités*

d'organisation de la desserte maritime de la Corse pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. »

S'expriment **MM. ORSUCCI** et **MONDOLONI**.

M. VANNI assure la présidence de la séance en lieu et place du **président TALAMONI**.

Mme BOZZI et **M. TOMASI** prennent tour à tour la parole. Ce dernier fait aussi état de l'amendement déposé par le groupe **Corsica Libera** qui consiste à modifier l'article 1^{er} de la délibération et la page 26 du rapport correspondant, comme ci-après : *« supprimer le recours à une nouvelle DSP de raccordement de trois années à la sortie de la période provisoire, ce qui aurait pour effet de décaler l'entrée en vigueur du dispositif SEMOP au 1^{er} janvier 2025 et, en conséquence, d'engager le processus de définition du nouveau cahier des charges de la SEMOP dès l'adoption du dispositif transitoire. »* Il procède à son retrait compte tenu de l'amendement introduit par le conseil exécutif.

MM. MINICONI et **VANNI** interviennent également.

Le président TALAMONI est de retour en séance.

Le président SIMEONI complète l'intervention de la rapporteuse.

Le président de l'Assemblée de Corse rappelle que :

- la CFF a émis un avis favorable, les groupes **Corsica Libera**, **Per l'Avvene**, **Andà per Dumane** et **La Corse dans la République** n'ont pas participé au vote ;
- la CDENATE s'est prononcée aussi favorablement, les groupes **Corsica Libera**, **Per l'Avvene** et **Andà per Dumane** n'ont pas pris part au vote.

M. MONDOLONI présente, au nom de son groupe, l'amendement suivant :

« RENONCE à la constitution de la SEMOP comme outil de mise en œuvre d'une compagnie maritime publique régionale, et ACTE le maintien pérenne d'un mode de gestion reposant sur des délégations de service public entre la Collectivité de Corse et des compagnies privées pour assurer la desserte maritime entre la Corse et Marseille dans le strict respect du principe de continuité territoriale. »

Ce nouvel article est inséré après l'article 1 et numéroté 2. La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

Le conseil exécutif émet un avis défavorable sur le contenu de ce texte.

L'amendement est mis aux voix et **Mme COMBETTE** procède à l'appel nominal.

Il est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

Ont voté contre : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

POUR : 16

CONTRE : 41

ABS. : 6

NP : 0

L'amendement du conseil exécutif est soumis à l'assemblée délibérante.

Au terme des opérations de vote, il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABS. : 6

NP : 16

L'Assemblée de Corse se prononce ensuite sur le contenu du rapport ainsi amendé. Il est adopté à la majorité absolue.

Est absente : Mme Rosa PROSPERI.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**POUR : 40
CONTRE : 10
ABS. : 6
NP : 6**

11) Rapport n° 257 portant présentation des assises de la santé

Le rapport relatif à cette opération est présenté par **Mme FAZI.**

La CECCS a émis un avis favorable.

S'expriment **Mmes ANTONINI, RIERA** ainsi que **MM. BENEDETTI, CASALTA**.

Mme FAZI apporte des réponses aux observations formulées par les intervenants.

Mme COMBETTE fait l'appel.

Sont absents : MM. François BERNARDI, Joseph PUCCI.

Le rapport est approuvé à la majorité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

**POUR : 24
CONTRE : 0
ABS. : 6**

NP : 31

La séance est suspendue à 13 heures 05.

La session reprend à 15 heures 30.

12) Rapport n° 256 portant modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Chambre des Territoires

Le président de l'Assemblée de Corse rapporte qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant à la Chambre des Territoires en lieu et place de **M. POZZO di BORGO**, désormais président de la Communauté d'Agglomération de Bastia et, en conséquence, siégeant de droit au sein de l'organe précité. Il faut également choisir pour les mêmes raisons un représentant au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

M. VANNI présente sa candidature.

Sont absents : Mmes et MM. François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Marcel CESARI, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Marie-Hélène PADOVANI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Julia TIBERI.

L'assemblée délibérante prend acte de ce que l'intéressé la représentera au sein des instances précitées.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI,

Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

13) Rapport n° 266 relatif à la désignation de dix citoyens pour participer au comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse

Le président TALAMONI présente la procédure de désignation. Celle-ci a été retenue par la conférence des présidents. Par l'intermédiaire de M. BIANCUCCI, le conseil exécutif émet un avis favorable aux dispositions qui sont proposées par le président de l'Assemblée de Corse.

Mme COMBETTE est invitée à faire l'appel.

Mme CASALTA remplace M. TALAMONI et préside la séance.

Sont absents : Mmes et MM. François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Marcel CESARI, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICCIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Marie-Hélène PADOVANI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Julia TIBERI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI,

Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 44
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Mme FAZI donne lecture du bilan relatif à la crise sanitaire.

14) Rapport n° 267 santé social-Aide au Liban suite à l'explosion meurtrière du 4 août 2020 sur le port de Beyrouth

Mme FAZI présente le rapport.

M. COLONNA prend la parole et **M. BIANCUCCI** complète l'intervention de la rapporteuse.

M. VANNI est désigné en qualité de secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Hélène PADOVANI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Catherine RIERA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa

PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 53
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

15) Rapport n° 230 relatif à la mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle Covid-19 par la Collectivité de Corse afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur du médico-social durant la crise Covid-19

Mme FAZI présente le rapport. Elle précise que le conseil exécutif a déposé quatre amendements, les trois premiers portent sur le rapport considéré et le quatrième concerne la délibération.

a) Concernant l'amendement n°2, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

Remplacer le paragraphe page 3 « *Le montant de la prime exceptionnelle COVID-19 mise en place par la Collectivité de Corse est fixé à 1 000 € pour un salarié à temps plein et qui remplirait l'ensemble des conditions d'éligibilité et de présence. Les mêmes montants sont attribués sur le secteur de l'enfance et le secteur de l'autonomie.* » par « *Le montant plafond de la prime exceptionnelle COVID-19 mise en place par la Collectivité de Corse est fixé à 1 500 € pour les salariés qui rempliront les conditions d'éligibilité. Les mêmes montants sont attribués sur le secteur de l'enfance et le secteur de l'autonomie.* »

Remplacer le paragraphe page 4 :

➤ « Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est ajusté en fonction du temps de travail prévu par le contrat de travail qui lie le salarié et son employeur, selon les modalités suivantes :

- 1 000 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail compris en 80% et un temps plein
- 750 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail inférieur à 80% »

par

- « Le montant de la prime auquel les salariés éligibles peuvent prétendre est ajusté en fonction du temps de travail prévu par le contrat de travail qui lie le salarié et son employeur, selon les modalités suivantes :
 - 1 500 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail compris en 50% d'un équivalent temps plein et un temps plein.
 - 750 € pour les salariés dont le contrat de travail prévoit un temps de travail inférieur à 50% d'un équivalent temps plein »

Remplacer la phrase suivante à la page 5 « De valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 000 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement » par « De valider le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 500 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement »

Supprimer l'annexe au rapport à la page 6.

b) Concernant l'amendement n° 3, il convient de remplacer le paragraphe à la page 2 « Au-delà des financements qui seront apportés par la Collectivité de Corse, les employeurs du secteur médico-social disposeront de toute latitude pour apporter, s'ils le souhaitent, des financements complémentaires ou élargir le périmètre des professionnels concernés, dès lors que cela s'avère compatible avec leur situation financière et en conformité avec la réglementation en matière de versement d'une prime exonérée de charges fiscales et sociales. Dans l'hypothèse où ces conditions seraient réunies, les dépenses afférentes seront acceptées au sein des comptes administratifs 2020. » par « Au-delà des financements qui seront apportés par la Collectivité de Corse, les employeurs du secteur médico-social disposeront d'une latitude pour apporter, s'ils sont en capacité de le faire, des financements complémentaires, dans la limite des éventuels excédents comptables prévisionnels au titre de l'exercice 2020 et sous réserve d'une soutenabilité financière pour la structure. Cette disposition pourra être mise en œuvre sous la réserve expresse que ce financement complémentaire éventuellement apporté par les employeurs n'engendre pas de déficit, ni de nouvelle contribution financière pouvant rester in fine à la charge de la Collectivité de Corse. »

c) concernant l'amendement n° 4, il est suggéré de modifier la délibération en remplaçant l'article 2 de la délibération : « *Valide le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 000 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement.* » par « *Valide le périmètre des opérateurs éligibles, le montant de la prime à hauteur de 1 500 € à taux plein ainsi que les critères d'attribution et les modalités de versement.* », l'article 3 de la délibération « *Valide le montant global de 2 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020.* » par « *Valide le montant global de 2,7 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020.* »

d) concernant l'amendement n° 5, il est proposé :

- de remplacer le paragraphe suivant à la page 4 « *Eu égard aux différentes dispositions présentées dans le présent rapport et aux premiers éléments recueillis par nos services, le coût total maximum du dispositif de prime COVID-19 pour le secteur médico-social est estimé à 2 millions d'euros. Cette dépense exceptionnelle sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse.* » par « *Eu égard aux différentes dispositions présentées dans le présent rapport et aux premiers éléments recueillis par nos services, le coût total maximum du dispositif de prime COVID-19 pour le secteur médico-social est estimé à 2 700 000 d'euros. Cette dépense exceptionnelle sera inscrite à l'occasion du budget supplémentaire 2020 de la Collectivité de Corse.* »
- de remplacer la phrase suivante à la page 4 « *C'est sur la base de ces éléments, et dans la limite de 2 millions d'euros, qu'une enveloppe financière sera attribuée à chaque organisme concerné...* » par « *C'est sur la base de ces éléments, et dans la limite de 2,7 millions d'euros, qu'une enveloppe financière sera attribuée à chaque organisme concerné...* »
- de remplacer la phrase suivante à la page 5 : « *De valider le montant global de 2 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de*

prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020 » par « De valider le montant global de 2,7 millions d'euros dédié au financement du dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 pour le secteur du médico-social et de prévoir l'inscription de ces dépenses exceptionnelles à l'occasion du budget supplémentaire 2020 »

- de remplacer le paragraphe suivant à la page 5 : *« Il est à préciser que les critères d'attribution pourront être réajustés et révisés en fonction du nombre de bénéficiaires et des données obtenues, afin d'être en mesure de se conformer à l'enveloppe globale de 2 millions d'euros. »* par *« Il est à préciser que les critères d'attribution pourront être réajustés et révisés en fonction du nombre de bénéficiaires et des données obtenues, afin d'être en mesure de se conformer à l'enveloppe globale de 2,7 millions d'euros. »*

Le président TALAMONI est de retour en séance.

Il indique que la CFF et la CECCS ont émis des avis favorables, le groupe **Andà per Dumane** n'a pas participé aux votes.

Il présente son amendement qui consiste à ajouter un alinéa dont la teneur suit :

*« **INSTALLE** un groupe de travail composé du CESEC, de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, lequel aura pour mission de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur stratégique de l'aide à la personne : organisation, reconnaissance du métier : conditions de travail, prise en compte de la pénibilité, rémunération, valorisation de la profession, formation, prise en compte des frais professionnels».*

S'expriment **MM. MONDOLONI, ORSUCCI, TOMASI** et **CECCOLI**.

Mme FAZI répond aux intéressés et **le président du conseil exécutif** apporte des compléments d'information.

Le président de l'Assemblée de Corse demande à ce que les élus se prononcent sur son amendement.

M. VANNI procède à l'appel.

Sont absents : Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-Jean LUCIANI.

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 60

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Il est procédé à l'appel pour les amendements déposés par le conseil exécutif numérotés 2, 3, 4, 5.

Sont absents : Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-Jean LUCIANI.

Les amendements dont il s'agit sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,

François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Le président **TALAMONI** met alors aux voix le rapport ainsi amendé.

Sont absents : Mmes et M. Véronique ARRIGHI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-Jean LUCIANI.

Au terme de l'appel effectué par **M. VANNI**, il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne

PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La séance est suspendue à la demande du **président SIMEONI** à 17 heures 00. Elle reprend à 17 heures 45.

16) Rapport n° 247 portant harmonisation des règles de gestion applicables aux personnels dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : temps de travail

Le président TALAMONI précise que cette affaire était initialement inscrite à l'ordre du jour de la commission permanente délibérative. Cependant et sur proposition de **M. MONDOLONI**, cette instance a souhaité que le dossier en cause soit examiné par l'Assemblée de Corse.

Ce dossier fait l'objet d'une présentation par **le président SIMEONI**.

L'assemblée délibérante prend connaissance de ce que la CFF a émis un avis favorable sur le contenu de ce document.

Mme POLI-ANDREANI fait une intervention préalable et présente ensuite les amendements conjoints du conseil exécutif et de **Corsica Libera**.

Amendement n° 1

AJOUTER un article à la délibération :

« *ADOPTE le rapport du Président du Conseil Exécutif.* »

Amendement n° 2

Remplacer le paragraphe suivant :

3.2.3.2 Régime d'horaires variables applicables aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

Le régime d'horaires variables applicable aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans les limites réglementaires et est adapté du régime général dans les conditions suivantes :

- Crédits et débits d'heures :

Le badgeage effectué par l'agent peut faire apparaître une situation soit créditrice, soit débitrice. Le suivi automatisé du temps de travail qui s'applique aux agents concernés par ces dispositions peut permettre de constater une situation créditrice ou débitrice :

- Dans le cas d'une situation débitrice, le débit d'heures ne peut être supérieur à 4 heures.
- Dans le cas d'une situation créditrice qui ne peut excéder 48 heures sur le trimestre, la récupération des heures est réalisée trimestriellement, soit sous la forme de récupération par 1/2 journées non consécutives, soit sous la forme d'un repos compensateur de 3 jours maximum pris sous forme de congé ou placés dans le CET, soit alimenter par heure entière un crédit d'heures dédié utilisable exclusivement pendant le mois d'août ; ce crédit d'heures dédié au mois d'août est plafonné à 35 heures.

Par :

« 3.2.3.2 Régime d'horaires variables applicables aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse

Le régime d'horaires variables applicable aux agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans les limites réglementaires et est adapté du régime général dans les conditions suivantes :

- *Crédits et débits d'heures :*

Le badgeage effectué par l'agent peut faire apparaître une situation soit créditrice, soit débitrice. Le suivi automatisé du temps de travail qui s'applique aux agents concernés par ces dispositions peut permettre de constater une situation créditrice ou débitrice :

- *Dans le cas d'une situation débitrice, le débit d'heures ne peut être supérieur à 4 heures*

- Dans le cas d'une situation créditrice qui ne peut excéder 48 heures sur le trimestre :
 - Pour les agents de catégorie B et C : l'agent **pourra choisir** de se faire rémunérer son crédit en heures supplémentaires **ou** de récupérer les heures soit sous la forme de récupération par 1/2 journées non consécutives, soit sous la forme d'un repos compensateur de 3 jours maximum pris sous forme de congé ou placés dans le CET, soit alimenter par heure entière un crédit d'heures dédié utilisable exclusivement pendant le mois d'août ; ce crédit d'heures dédié au mois d'août est plafonné à 35 heures.
 - Pour les agents de catégorie A et conformément aux conditions de travail des autres agents de la même catégorie exerçant dans d'autres services de la collectivité : l'agent pourra choisir de se faire rémunérer son crédit en astreinte ou permanence soit sous la forme de récupération par 1/2 journées non consécutives, soit sous la forme d'un repos compensateur de 3 jours maximum pris sous forme de congé ou placés dans le CET, soit alimenter par heure entière un crédit d'heures dédié utilisable exclusivement pendant le mois d'août ; ce crédit d'heures dédié au mois d'août est plafonné à 35 heures. »

Amendement n° 3

- Modalités spécifiques concernant les jours de session de l'Assemblée de Corse et /ou de Commissions

Remplacer :

Lors des réunions de commission et de séances publiques de l'Assemblée de Corse, les agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse pourront solliciter sur le logiciel de gestion automatisée du temps de travail leur positionnement pour la journée entière en « SESSAC/COM » dont la durée est forfaitairement fixée à 10H.

Les heures réalisées au-delà du cycle horaire quotidien choisi par l'agent sont automatiquement intégrées au système de crédit/débit.

Par :

« Lors des réunions de commission et de séances publiques de l'Assemblée de Corse, les agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse pourront solliciter sur le logiciel de gestion Automatisée du temps de travail leur positionnement pour la journée entière en « SESSAC/COM » dont la durée est forfaitairement fixée à 10H.

Les heures réalisées au-delà du cycle horaire quotidien choisi par l'agent sont automatiquement intégrées au système de crédit/débit.

Pour autant, il convient de constater que si les sessions débutent à 10h, tous les agents du secrétariat général sont présents sur le lieu de travail dès 8h.

Qu'il est donc nécessaire de prendre en compte ces deux heures de présence effective qui pourront selon la catégorie et le choix de l'agent :

Catégorie B et C : être rémunérées en tant qu'heures supplémentaires ou récupérées

Catégorie A : être rémunérées au titre d'une astreinte ou d'une permanence ou récupérées. »

Mme PEDINIELLI intervient également et souligne que l'amendement déposé par le groupe **Per l'Avvene** est retiré. Ce dernier est rédigé dans les mêmes termes que l'amendement n° 1 précédemment examiné.

Prennent la parole **MM. ARMANET** et **GHIONGA**.

Les amendements sont mis aux voix et **M. VANNI** fait l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Francis GIUDICI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA,

Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 56

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Le rapport amendé est soumis au vote de l'assemblée délibérante et **Mme COMBETTE** effectue l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne

STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. VANNI remplace **M. TALAMONI** et assure la présidence de l'assemblée.

17) Rapport n° 252 de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019

M. BIANCUCCI présente le rapport considéré.

Preennent la parole **Mmes FAGNI, CASALTA, MARIOTTI, ANGELINI-BURESI** et **MM. GHIONGA, ORSUCCI, ORLANDI.**

M. BIANCUCCI répond à chacun des intervenants.

Sont absents : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Pierre-Jean LUCIANI, François ORLANDI, Antoine POLI, Camille de ROCCA SERRA.

Mme COMBETTE procède à l'appel nominal et le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Catherine RIERA.

**POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 10**

M. VANNI constate qu'il y a lieu à présent de procéder à l'examen des motions. Eu égard à l'heure tardive, il sollicite l'avis des groupes concernant la poursuite de la réunion.

A 19 heures 35 et à l'issue de cette concertation, **M. VANNI** met un terme à la séance. Les motions seront examinées lors de la réunion de la commission permanente délibérative qui se tiendra dans le courant de la semaine prochaine.

Ajaccio, le 25 septembre 2020